

## LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU NOTARIAT

### REGIME D'EXAMEN

UE	Nature de l'épreuve
<b>UE1</b> Notions fondamentales	<p>Chaque matière de l'UE fera l'objet d'une épreuve écrite d'une heure (coef..2) et d'un contrôle continu (coef 1).</p> <p>Les épreuves écrites auront lieu l'une à la suite de l'autre (sans possibilité de sortir entre chacune des épreuves)</p>
<b>UE2</b> Droit immobilier	<p>Chaque matière de l'UE fera l'objet d'une épreuve écrite d'une heure et trente minutes (coef..2) et d'un contrôle continu (coef 1).</p> <p>Les épreuves écrites auront lieu l'une à la suite de l'autre (sans possibilité de sortir entre chacune des épreuves)</p>
<b>UE3</b> Droit des régimes matrimoniaux	<p>La matière de l'UE fera l'objet d'une épreuve écrite de trois heures (coef..2) et d'un contrôle continu (coef 1).</p>
<b>UE4</b> Droit des successions et des libéralités	<p>La matière de l'UE fera l'objet d'une épreuve écrite de trois heures (coef..2) et d'un contrôle continu (coef 1).</p>
<b>UE5</b> Droit de l'entreprise	<p>La matière de l'UE fera l'objet d'une épreuve écrite de trois heures (coef..2) et d'un contrôle continu (coef 1).</p>
<b>UE6</b> Environnement professionnel	<p>Anglais : la matière fera l'objet d'un contrôle continu (coef.1)</p> <p>Informatique : la matière fera l'objet d'un contrôle continu (coef.1)</p> <p>Expertise immobilière : La matière fera l'objet d'un contrôle continu (coef.1)</p> <p>Déontologie/comptabilité: la matière fera l'objet d'une épreuve orale (coef. 1)</p> <p>Fiscalité et publicité foncière 1 : la matière fera l'objet d'une épreuve écrite d'une heure et trente minutes (coef.2) et d'un contrôle continu (coef 1).</p> <p>Fiscalité et publicité foncière 2: la matière fera l'objet d'une épreuve écrite d'une heure et trente minutes (coef.2) et d'un contrôle continu (coef 1).</p> <p>Les deux épreuves de fiscalité et publicité foncière auront lieu l'une à la suite de l'autre (sans possibilité de sortir entre chacune des épreuves)</p>
<b>UE7</b> Projet tutoré	Présentation d'un mémoire (projet tutoré)
<b>UE8</b> Stage	Présentation et soutenance d'un rapport de stage

### **Contrôle des connaissances**

Le contrôle des connaissances s'effectuera sous forme de contrôle continu dont les modalités seront communiquées aux étudiants dans le mois suivant la rentrée universitaire et d'examens en novembre pour le semestre 1 (1<sup>ère</sup> session) et en juin pour le semestre 2 (1<sup>ère</sup> session) et fin juin/début juillet (rattrapage) dans les conditions prévues ci-dessus.

La licence professionnelle sera décernée aux étudiants qui auront obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 (compte tenu des coefficients affectés à chaque matière et /ou unité d'enseignement) à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.